



Paris, le 22 janvier 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Agnès BUZYN se félicite du succès de la prime d'activité, prestation qui sera revalorisée en octobre 2018

Selon le rapport d'évaluation de la prime d'activité à 18 mois, réalisé conformément à la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, la prime d'activité rencontre un véritable succès auprès des salariés qui en bénéficient. Visant à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, elle remplace depuis le 1^{er} janvier 2016 le RSA activité et la prime pour l'emploi. Agnès Buzyn a inscrit dans le projet de loi de finances pour 2018 une première revalorisation de 20 € en octobre puis chaque année jusqu'à atteindre 80 € par mois en plus.

Le rapport d'évaluation de la prime d'activité dresse un premier bilan de cette nouvelle prestation après dix huit mois [de mise en place], au regard notamment de sa montée en charge et de son impact en matière de lutte contre la pauvreté et d'incitation à la reprise d'activité. Ce travail repose sur des données quantitatives statistiques et également sur des témoignages de bénéficiaires.

Le rapport souligne le succès de la réforme des dispositifs de soutien aux travailleurs modestes. En témoigne le fort taux de recours à la prime d'activité, estimé à 73% en moyenne par trimestre sur l'année 2016, alors que pour le RSA activité le taux de recours n'était que de 32%. Sur l'année 2016, en cumulé, 4,4 millions de bénéficiaires ont ainsi perçu la prime d'activité. Le dynamisme de la prestation se confirme en 2017.

Ce complément de revenus mensuels, dont le montant moyen versé est de 158 euros, apporte un soutien accru au pouvoir d'achat des anciens bénéficiaires du RSA activité mais également à de nombreux nouveaux bénéficiaires, comme les foyers aux revenus intermédiaires - qui ne bénéficiaient pas auparavant du RSA activité, et les travailleurs de 18 à 24 ans qui peuvent désormais bénéficier de la prime d'activité en leur nom propre. Ces jeunes travailleurs représentaient 15,5% des adultes bénéficiaires de la prime d'activité en décembre 2016.

Selon le rapport, la prime d'activité a par ailleurs contribué en 2016 à faire reculer de 0,4 point le taux de pauvreté monétaire.

Le bilan dresse enfin un premier état des lieux des actions engagées pour simplifier les démarches d'accès à la prime d'activité. Le simulateur en ligne, permettant d'évaluer son éligibilité au dispositif, a fait l'objet d'un recours massif avec 20,6 millions de simulations effectuées sur l'année 2016.

La revalorisation de la prime d'activité, dont une première étape est inscrite dans le PLF pour 2018, traduira en octobre 2018 la politique de soutien au pouvoir d'achat des travailleurs modestes, en complément des autres mesures prises dans le même sens comme la suppression des cotisations salariales, maladie et chômage.

La revalorisation de la prime d'activité – qui pourra aller jusqu'à 80 euros supplémentaires par foyer – bénéficie notamment aux familles monoparentales, surreprésentées parmi les bénéficiaires de la prime d'activité. Elle concourt pleinement aux objectifs de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

Conformément à la loi, la transmission de ce rapport au Parlement en décembre 2017 fait suite aux avis du Conseil Supérieur à l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP) et du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE).

Lire le rapport : http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_d_evaluation_prime_d_activite.pdf

Contacts presse:

Cabinet de Agnès BUZYN : tel 01.40.56.60.60 - mail : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr